Les services proposés

France Services apporte une réponse à visage humain aux besoins des citoyens, puisqu'une ou deux personnes sont présentes pour vous accompagner dans vos démarches et notamment sur internet : démarches administratives Carsat, retraite/reversion, familles, défense des droits, carte grise, impôts, emploi, prime d'activité, aide au logement, perte de carte vitale, achat des vélos électriques, primes de l'état (énergie)… En créant ce nouveau service public, l'objectif de l'État est que chaque Français puisse accéder à France Services en moins de 30 minutes, dans un lieu de vie connecté, agréable et convivial.
Ce service est entièrement gratuit.

Pourquoi vient-on à France Services ?
– Pour une information, une réponse à une question.
– Pour utiliser un ordinateur en étant accompagné *(créer une adresse e.mail, scanner des documents pour un dossier).*
– Pour être aidé dans ses démarches en ligne *(demander des documents, faire une inscription, simulation).*
– Pour résoudre un problème avec un partenaire, en présentiel ou au téléphone grâce aux lignes dédiées.
Sur place, vous aurez accès librement à un ordinateur, un téléphone, un scanner et un photocopieur. Il est possible de venir si vous souhaitez utiliser un poste informatique en toute autonomie. Cependant, les accueils sur rendez-vous sont préférables, car ils permettent de venir avec les documents nécessaires pour votre démarche.

Consultez la plaquette explicative : cliquez ici.